

PROBLÈMES SUR LES FRAIS INDIRECTS DE FABRICATION IMPUTÉS.

Il n'y a pas de feuille de travail, vous faites vos calculs ici

Problème E 5,9 Page 237

E5.9 Les frais indirects de fabrication imputés et le coût des produits fabriqués (15 minutes)

1. Frais indirects réels.....	473 000 \$
Frais indirects imputés (19 400 heures-machines × 25 \$/heure-machine).....	485 000
Frais indirects surimputés.....	<u>12 000 \$</u>

Sur imputation de 12 000\$

Calculs

FIF imputés= 19 400x 25\$= 485 000 \$

Réel 473 000 \$
imputés 485 000 \$

N.B. Le taux d'imputation est basé sur des prévisions et il y a toujours une différence entre le budgété et le réel

E5.9 (suite)

2. Matières premières :		
Stock de matières au début.....	20 000 \$	
Plus : Achat de matières.....	400 000	
Total des matières disponibles pour l'utilisation.....	420 000	
Moins : Stock de matières à la fin.....	30 000	
Matières utilisées dans la fabrication.....	390 000	
Moins : Matières indirectes.....	15 000	375 000 \$
Main-d'œuvre directe.....		60 000
Frais indirects de fabrication imputés.....		485 000
Coût total de fabrication.....		920 000
Plus : Stock de produits en cours au début.....		40 000
		960 000
Moins : Stock de produits en cours à la fin.....		70 000
Coût des produits fabriqués.....		<u>890 000 \$</u>

<- Coûts des produits fabriqués

Notes:

1) L'état du coût des produits fabriqués se fait selon les FIF imputés

2) La sur-imputation se régularise directement dans l'état des résultats

PROBLÈMES SUR LES FRAIS INDIRECTS DE FABRICATION IMPUTÉS.

Il n'y a pas de feuille de travail, vous faites vos calculs ici

Problème E 5,11 Page 238

E5.11 Les taux d'imputation prédéterminés multiples (15 minutes)

1. Service de coupe :

$$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif des heures-machines}} = \frac{360\,000 \$}{48\,000} = 7,50 \text{ \$/heure-machine}$$

Service de finition :

$$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif du coût de la main-d'œuvre directe}} = \frac{486\,000 \$}{270\,000 \$} = 180 \% \text{ du coût de la main-d'œuvre directe}$$

NOTE:

Se calcule à partir des prévisions

- 2.

	Frais indirects imputés
Service de coupe : 80 heures × 7,50 \\$/heure-machine	600 \$
Service de finition : 150 \$ × 180 %	270
Total des frais indirects imputés	<u>870 \$</u>

3. Oui, si certaines commandes exigent l'utilisation de plusieurs heures-machines et peu de coût de main-d'œuvre directe, les frais indirects imputés seront nettement inférieurs si l'on utilise un taux d'imputation unique basé sur le coût de la main-d'œuvre directe. Ce serait le cas pour le produit n° 203, qui requiert beaucoup d'heures-machines et relativement peu de coût de main-d'œuvre directe.

PROBLÈMES SUR LES FRAIS INDIRECTS DE FABRICATION IMPUTÉS.

Il n'y a pas de feuille de travail, vous faites vos calculs ici

Problème E 5,12 Page 239

E5.12 Les frais indirects de fabrication, les comptes en T et les écritures de journal (20 minutes)

- $$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif des heures-machines}} = \frac{192\ 000\ \$}{80\ 000} = 2,40\ \$/\text{heure-machine}$$
- Les frais indirects imputés aux produits en cours pour la période seraient :
 $75\ 000\ \text{heures-machines} \times 2,40\ \$/\text{heure-machine} = 180\ 000\ \$$ [écriture (a)]

Frais indirects de fabrication		
Entretien	21 000	180 000 (a)
Matières indirectes	8 000	
Main-d'œuvre indirecte	60 000	
Services publics	32 000	
Assurance	7 000	
Amortissement	56 000	
Solde	4 000	
<hr/>		
Produits en cours		
Matières premières	710 000	
Main-d'œuvre directe	90 000	
Frais indirects	(a) 180 000	

Total imputé pendant l'année

Total imputé pendant l'année

Dans le compte des Frais Indirect de fabrication nous comptabilisons pendant toute l'année selon le taux d'imputation.

C'est le FIF imputé qui va déterminer le Coût des produits en cours

- Les frais indirects de fabrication de la période sont sous-imputés de 4 000 \$, comme l'indique le compte en T ci-dessus. L'écriture de fermeture du solde au coût des ventes serait :

Coût des ventes	4 000
Frais indirects de fabrication	4 000

C'est dans le calcul des ventes qui fait partie de l'état des résultats qu'est calculé la sur-imputation ou la sous-imputation

E5.12 (suite)

- Lorsque les frais indirects de fabrication sont imputés en utilisant un taux d'imputation basé sur les heures-machines, il est présumé que les frais indirects de fabrication sont proportionnels aux heures-machines. Ainsi, lorsque les heures-machines réelles sont de 75 000, le système de coûts de revient tient compte du fait que les frais indirects de fabrication sont de 180 000 \$ (75 000 heures-machines × 2,40 \$/heure-machine). C'est une diminution de 12 000 \$ par rapport au total estimatif des frais indirects de fabrication de 192 000 \$. Cependant, les frais indirects de fabrication réels n'ont pas diminué d'autant. Ils sont plutôt de 184 000 \$, soit une baisse de 8 000 \$ par rapport à l'estimation. Les frais indirects de fabrication n'ont pas diminué de 12 000 \$ parce qu'il y a présence de frais fixes ou un manque de contrôle des coûts. Ces enjeux seront abordés en détail dans des chapitres subséquents.

PROBLÈMES SUR LES FRAIS INDIRECTS DE FABRICATION IMPUTÉS.

Il n'y a pas de feuille de travail, vous faites vos calculs ici

Problème P 5,17 Page 242

P5.17 Les taux des frais indirects et le coût de revient par unité (30 minutes)

1. Le taux d'imputation des frais indirects de fabrication pour le service de moulage :

$$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif des heures-machines}} = \frac{602\,000 \$}{70\,000} = 8,60 \$/\text{heure-machine}$$

Service de moulage

Les frais sont imputés en fonction des heures machines
70 000 heures

- Le taux d'imputation des frais indirects de fabrication pour le service de peinture :

$$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif du coût de la main-d'œuvre directe}} = \frac{735\,000 \$}{420\,000 \$} = 175 \% \text{ du coût de la main-d'œuvre directe}$$

Service de Peinture

Les frais sont imputés en fonction du coût de la Main d'œuvre directe
680 \$

2. Frais indirects imputés du service de moulage :

$$110 \text{ heures-machines} \times 8,60 \$/\text{heure-machine} = 946 \$$$

- Frais indirects imputés du service de peinture :

$$\text{Coût de la main-d'œuvre directe} : 680 \$ \times 175 \% = 1\,190$$

$$\text{Total des frais indirects imputés} = \underline{\underline{2\,136 \$}}$$

3. Coût total de la commande n° 205 :

	Service Moulage	Service Peinture	Total
Matières premières	470 \$	332 \$	802 \$
Main-d'œuvre directe	290	680	970
Frais indirects de fabrication imputés	946	1 190	2 136
Coût total.....	<u>1 706 \$</u>	<u>2 202 \$</u>	<u>3 908 \$</u>

Coût total de la commande 205

Total des frais imputés= 946\$ + 1190\$= 2136 \$

Coût unitaire de la commande n° 205 : 3 908 \$ + 50 unités = 78,16 \$/unité

P5.17 (suite)

4.	Service Moulage	Service Peinture
Frais indirects de fabrication réels	570 000 \$	750 000 \$
Frais indirects de fabrication imputés :		
65 000 heures-machines × 8,60 \$/heure-machine	<u>559 000</u>	
Coût de la main-d'œuvre directe : 436 000 \$ × 175 %		<u>763 000</u>
Frais indirects sous-imputés (surimputés)	<u>11 000 \$</u>	<u>(13 000) \$</u>

PROBLÈMES SUR LES FRAIS INDIRECTS DE FABRICATION IMPUTÉS.

Il n'y a pas de feuille de travail, vous faites vos calculs ici

Problème E 5,18 page 243

P5.18 L'état du coût des produits fabriqués et l'analyse des frais indirects de fabrication (40 minutes)

1. a)
$$\frac{\text{Total estimatif des frais indirects de fabrication}}{\text{Total estimatif du coût des matières premières utilisées}} = \frac{800\,000\ \$}{500\,000\ \$} = 160\% \text{ du coût de la matière utilisée}$$

b) Avant de calculer les frais indirects sous-imputés ou surimputés, il faut déterminer le montant des matières premières utilisées durant la période.

Matières au début	20 000 \$
Plus : Achat de matières	510 000
Matières disponibles	530 000
Moins : Matières à la fin	80 000
Matières utilisées dans la fabrication	<u>450 000 \$</u>

Puisque le problème ne mentionne pas la présence de matières indirectes, le total de 450 000 \$ est considéré comme étant celui des matières premières. Grâce à cette information, le calcul suivant peut être fait.

Frais indirects de fabrication réels :

Main-d'œuvre indirecte	170 000 \$	19 500\$ X 25\$
Impôt foncier	48 000	
Amortissement du matériel	260 000	
Entretien	95 000	
Assurance	7 000	
Loyer	180 000	
Total des frais réels	<u>760 000</u>	

Frais indirects de fabrication imputés :

450 000 \$ × 160 %	720 000
Frais indirects de fabrication sous-imputés	<u>40 000 \$</u>

FIF prévus = 800 000\$

Coût total prévu de la MOD = 500 000\$

Coût des matières premières RÉEL

Il n'y a pas de référence à la possibilité de Frais indirects de matières première alors le total servira au calcul des Matières premières directe

calcul des FIF réels

FIF imputés = 800 000\$ > FIF Réels 760 000\$ = Sous-imputation

Nous n'avons pas assez imputé

La sous-imputation va à l'état des résultats dans le calcul du coût des ventes

2.

SOCIÉTÉ GITANO
État du coût des produits fabriqués

Matières premières :	
Stock de matières au début	20 000 \$
Plus : Achats de matières	510 000
Total des matières disponibles pour l'utilisation	530 000
Moins : Stock de matières à la fin	80 000
Matières utilisées dans la fabrication	450 000 \$
Main-d'œuvre directe	90 000
Frais indirects de fabrication imputés	720 000
Coût total de fabrication	1 260 000
Plus : Stock de produits en cours au début	150 000
	1 410 000
Moins : Stock de produits en cours à la fin	70 000
Coût des produits fabriqués	1 340 000 \$

3. Coût des ventes :

Stock de produits finis au début	260 000 \$
Plus : Coût des produits fabriqués	1 340 000
Marchandises destinées à la vente	1 600 000
Moins : Stock de produits finis à la fin	400 000
Coût des ventes	1 200 000 \$

Les frais indirects de fabrication sous-imputés peuvent être fermés au coût des ventes. Les frais indirects de fabrication surimputés doivent être répartis entre les produits en cours, les produits finis et le coût des ventes en fonction des frais indirects imputés dans chacun de ces comptes. Une autre solution serait de reporter la sous-imputation en l'inscrivant au bilan si l'écart est temporaire.

4. Matières premières	8 500 \$
Main-d'œuvre directe	2 700
Frais indirects de fabrication imputés (8 500 \$ × 160 %)	13 600
Total	24 800 \$

Prix de vente : 24 800 \$ × 125 % = 31 000 \$

5. Le montant des frais indirects de fabrication imputés aux produits en cours serait :
Coût des matières premières : 24 000 \$ × 160 % = 38 400 \$

Le montant des coûts de la main-d'œuvre directe imputés aux produits en cours serait :

Total des produits en cours à la fin	70 000 \$
Moins : Matières premières	24 000 \$
Frais indirects de fabrication imputés	38 400
Coût de la main-d'œuvre directe	7 600 \$

← La sous-imputation 24 000\$ X 160%= 38 400\$

Les produits en cours seraient composés ainsi :

Matières premières	24 000 \$
Main-d'œuvre directe	7 600
Frais indirects de fabrication imputés	38 400
Total des produits en cours	70 000 \$